

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2021-12

Nomenclature : 8.4 - aménagement du territoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six avril, à dix-sept heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 31 mars 2021

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Jean-François GONDELLIER, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT, M. Frédéric FICHET.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Frédéric FICHET à Mme Corinne PIOMBINO.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**RÉNOVATION DE TROIS TERRAINS DE TENNIS : APPROBATION DE L'OPÉRATION
DANS LE CADRE DES DEMANDES DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 ET AU DÉPARTEMENT
DE LA CÔTE D'OR DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « PATRIMOINE SPORTIF »**

La commune dispose de trois terrains de tennis extérieurs, construits en 1995, situés à l'extérieur de la Maison de Marsannay.

Exposés aux conditions climatiques, ces terrains nécessitent d'être rénovés pour une bonne pratique du tennis.

Ces travaux consistent :

- en la rénovation complète d'un terrain, avec le remplacement de la surface de jeux en béton poreux et la mise en conformité de l'armoire électrique existante avec renouvellement de l'ensemble des équipements d'éclairage,
- en la rénovation partielle des deux autres terrains de tennis (ponçage, reprise ponctuelle, façonnage des joints, etc.).

Considérant qu'en vertu de ses délégations, par décision n° 2021-22 du 23 mars 2021, Monsieur le Maire a sollicité sur cette opération estimée à 64 731,56 € HT, d'une part une subvention à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « loisirs et sports » (taux de 35 %) d'autre part, une subvention auprès du Conseil départemental de la Côte d'Or au titre de l'appel à projet « patrimoine sportif » (taux de 30 %).

Considérant que les crédits sont inscrits au budget sur l'exercice 2021.

La commission « voirie, travaux, patrimoine, espaces verts », réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

La commission « animation de la vie culturelle et sportive », réunie le 30 mars 2021 a émis un avis favorable.

La commission « finances », réunie le 31 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'adopter le projet de rénovation de trois terrains de tennis situés sur le site de la Maison de Marsannay pour un montant de 64 731,56 € HT ;**
- ⇒ **de prendre acte du dépôt des demandes de subventions sur ce projet, d'une part à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « loisirs et sports » (taux de 35 %), d'autre part auprès du Conseil départemental de la Côte d'Or au titre de l'appel à projet « patrimoine sportif » (taux de 30 %) selon le plan de financement suivant :**

Aide concernée	Montant HT de la dépense éligible	Pourcentage	Montant sollicité
État - DETR	64 731,56 €	35 %	22 656,00 €
Conseil départemental - patrimoine communal	64 731,56 €	30 %	19 419,00 €
TOTAL DES AIDES		65 %	42 075,00 €
Autofinancement		35 %	22 656,56 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		100 %	64 731,56 €

- ⇒ **de préciser que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune ;**
- ⇒ **de s'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;**
- ⇒ **d'attester de la propriété communale des terrains de tennis situés sur le site de la Maison de Marsannay.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 8 avril 2021

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT